SEIZIÈME ANNÉE. — N° 820

Dix Centimes

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT... EXILÉ DE TUNIS

ABONNEMENTS :

	Un An	Six Mois
Tunisie, Constantine et Tripolitaine...	10 fr.	— 6 fr.
France et Algérie.....	12 »	— 7 »
Etranger.....	15 »	— 8 »

PAYABLES D'AVANCE

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Rédacteur en chef : Em. LACROIX

RÉDACTION et ADMINISTRATION :

MARSEILLE.— 3, Rue Chevalier-Roze, 3.— MARSEILLE

TUNIS. — 2, Rue d'Italie et Hannon. — TUNIS.

INSERTIONS :

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En écho, 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1 fr. 50 la lig. - Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0 fr. 80 la lig. — Annonces diverses en 4me page, 0 fr. 40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

Les annonces sont reçues à Marseille, chez M. ALLARD, 4, rue du Beausset et dans toutes les grandes agences ; à Tunis, Paris, et Marseille, aux bureaux du journal.

LA PETITE TUNISIE paraîtra en France tant que le décret antirépublicain sur la Presse sera maintenu en Tunisie.

A BAS LES TRAITRES !

Marseille, le 26 août 1903.

AUTOUR d'Une Interpellation

Les défenseurs de la calotte, exaspérés contre M. Pichon et M. Delcassé, ont trouvé un député de la droite pour tonitruer du haut de la tribune de la Chambre contre le ministre infâme qui a osé faire prendre à S. A. le bey, un décret d'interdiction d'enseigner aux membres des congrégations dissoutes en France !

Il est vrai que ce décret, bâclé à la hâte, comme tout ce qui se fait en Tunisie, laisse la porte ouverte aux congrégations étrangères qui pourraient, demain, venir s'installer en Tunisie sans que l'on puisse les en empêcher.

Mais il est probable que ce n'est pas à ce point de vue là que se placera le porte-parole des cléricaux tunisiens. Sa lettre, communiquée aux journaux bien pensants et tout dévoués aux soutanes, ne laisse aucun doute à cet égard.

Nous ne contredirons pas que M. Delcassé, dont les sentiments sont plutôt religieux, sera fort embêté de cette interpellation, mais on sait que le ministre des affaires étrangères à su parer de sa tête des orages autrement sérieux car il aura pour lui tout le *bloc* de la Chambre qui lui donnera un satisfecit de confiance.

Mais au cours de cette interpellation, parmi les défenseurs ardents de la République, et même parmi les modérés, ne s'en trouvera-t-il pas un pour demander au même ministre, pourquoi la Presse française jouit dans ce pays d'un régime exceptionnel, qui ressemble passablement à celui qui était en vigueur sous la monarchie ou l'empire ?

Ne se lèvera-t-il pas un député pour flageller du haut de cette tribune française les actes d'un résident assez oublieux de ses devoirs pour faire traiter des français, ses compatriotes, comme des chiens, et leur faire refuser ce qu'on accorde au dernier et au plus pouilleux des indigènes ?

Nous l'avons déjà dit, car nous avons pu nous en convaincre pendant notre séjour en France, la Tunisie, çà ne compte pas, ou plutôt, *çà ne comptait pas*, c'était abandonné aux affaires étrangères qui l'administraient à leur guise pourvu qu'elle ne coutât pas un centime à la France.

Nous avons fait comprendre qu'il y avait en Tunisie, trente mille Français qui avaient répondu à l'appel de la France, trente mille citoyens qui étaient allés seconder l'œuvre de la République qui avait créé ce magnifique port de guerre de Bizerte qui fait l'admiration du monde entier.

Sans ces patriotes, la France aurait-elle pu créer ce «Toulon africain», formidable point d'appui que viendra un jour, bientôt, espérons-le, seconder Bou-Grara ?

Evidemment non, car la Tunisie aurait été submergée par le flot étranger et n'aurait rien pu accomplir ; les clameurs étrangères auraient arrêté toute initiative.

Aussi estime-t-on que le français doit être privilégié — et il devrait l'être — non pas seulement au point de vue de la distribution des Nichans mais dans tous ses intérêts, tandis qu'il n'en est pas ainsi s'il ne fait pas patte de velours et montre quelque velléité d'indépendance.

Pour notre part, nous en savons quelque chose. On a tout fait pour nous réduire à merci et il paraît même que M. Pichon aurait tenu le propos suivant devant un haut fonctionnaire : « Si M. Millet n'en est pas venu à bout, je vous déclare, moi, que j'y arriverai, coûte que coûte. »

Si ces paroles ont été réellement prononcées, faudrait-il être assez misérable ?

Mais jusqu'à preuve du contraire, nous ne pouvons supposer qu'elles aient été prononcées, bien que plusieurs faits nous portent à croire qu'elles ont pu être dites... mais probablement regrettées ensuite. Néanmoins, des ordres contraires ne semblent pas être venus.

Nous attendons, avec confiance, l'intervention du député qui pourra répondre victorieusement à son collègue Denys Cochin sur la situation faite aux républicains de Tunisie et à la presse française de ce pays.

Em. LACROIX.

M. BEAU

Gouverneur Général de l'Indo-Chine

dont il est question dans les milieux politiques pour recueillir la succession de M. Pichon qui irait à Bruxelles :

Depuis un an et demi que M. Beau a pris possession de son haut poste, d'importantes réformes ont été apportées en Indo-Chine, et la presse n'y a pas été soumise à un cautionnement.

Travailleur infatigable — cela change un peu de M. Pichon — le gouverneur général de l'Indo-Chine a visité tout le pays, même les plus petits villages et il a rencontré partout un accueil chaleureux.

..La nomination de M. Beau, en qualité de gouverneur général, avait été accueillie avec plaisir ; on connaissait ses hautes qualités administratives et on était certain que notre belle et vaste possession ne pouvait avoir à sa tête un homme plus éminent.

Le programme de M. Beau, largement conçu, dit Journal des Colonies, *donnera par la suite une prospérité plus grande encore.*

Nous ne sommes pas très curieux, mais nous serions bien aise de connaitre celui de M. Pichon.

Personne ne l'a jamais connu pas plus qu'on a pu savoir où se trouvait le fameux château de Marcotte ni pu voir les millions que Thérèse promettait toujours de faire venir.

La Liberté de la Presse

Nous lisons dans l'*Express de Marseille* du 24 août, et sous la signature de notre vaillant confrère, F. Biéchy, son directeur :

Il se trouve dans un coin de l'Afrique, un haut fonctionnaire dont les capacités sont plus que nulles, en même temps qu'il a dans les veines du sang de marmotte.

Ce haut fonctionnaire aime dormir, tout son travail consiste à traquer les journalistes qui signalent sa fainéantise et son incapacité notoirement reconnues.

Ce haut fonctionnaire, disons-nous, était un républicain, mais comme les écrevisses il a marché à reculons et est devenu aujourd'hui (homard), c'est-à-dire conservateur, il habite la Tunisie et se nomme Pichon.

Notre confrère Lacroix, de la Petite Tunisie, *a mené un campagne très sévère et très juste contre ce calotin à la dévotion des congrégations, dont il vient, malgré lui, d'ordonner la fermeture des écoles. Pour toute récompense, le sire Pichon a voulu expulser notre confrère de la Tunisie. — Oh ! pas par les moyens légaux ! — C'est un moyen comme un autre d'empêcher la manifestation de la Vérité et de se débarrasser de ses adversaires ; seulement il s'est fourré le doigt dans l'œil. Si, à Tunis les confrères n'étaient pas obligés de verser un cautionnement de 6.000 francs, on pourrait facilement créer de nouveaux organes. Mais avec le décret actuel c'est impossible, les journalistes n'étant pas des Crésus.*

Notre confrère vient donc de faire paraître son journal à Marseille, et continuera sa campagne contre le sinistre farceur qui représente le gouvernement de la République de Méline, à Tunis.

Il importe que le Résident soit chassé de la Tunisie comme il le mérite, car les abus sont nombreux dans ce malheureux pays et le gouvernement de la République a le devoir de laisser se produire la lumière.

Le Président du Conseil manquerait totalement à ses promesses s'il ne prenait pas les mesures nécessaires pour assurer la liberté de la presse qui est le plus puissant levier des idées.

Nous savons que certains confrères subventionnés par la Résidence verraient diminuer le tirage de leur organe, mais qu'est-ce que peut nous faire le mercantilisme, à côté du grand service que rend la presse indépendante au gouvernement de la République ?

F. BIECHY.

A BAS LES TRAITRES

La situation qui nous est faite à nous les militants du parti républicain, est loin d'être des plus enviables.

Nous sommes obligés, non seulement de faire face à l'adversaire avéré — monarchiste, bonapartiste ou nationaliste — mais encore d'assurer nos derrières pour empêcher que de soi-disants républicains glissés traîtreusement dans nos rangs, ne viennent lâchement nous poignarder dans le dos.

Il serait temps qu'on en finisse une bonne fois pour toutes avec ces pseudo-amis et qu'on les envoie grossir les rangs de nos adversaires en supposant que ceux-ci veuillent bien accueillir de telles recrues.

Dans tous les cas, nous aimerions mieux les avoir en face de nous. Ils seraient certainement beaucoup moins dangereux dehors que dedans.

Un peu d'énergie !

Qu'on chasse du parti les traîtres ou les dissolvants qui lui font beaucoup plus de mal que tous les réactionnaires réunis !

Ils baveront pendant quelque temps, puis ils se tairont. On a appris à les connaitre et tout ce qu'ils pourront dire ou écrire se perdra dans l'indifférence publique.

D'ailleurs, il n'y a pas que nous que ces roquets hargneux ont essayé de mordre. D'autres, et des mieux cotés dans l'opinion réublicaine, ont eu à subir leur atteinte.

Mais on a pu s'apercevoir que tous ceux qu'ils ont tenté d'exécuter se portaient mieux avant qu'après.

Un bon coup de balai.

Un journal de Tunis, l'*Indépendant*, prête à M. Revoil, l'ancien gouverneur de l'Algérie, des propos qu'il n'a certainement pas pu tenir.

Il est inadmissible, en effet, que M. Revoil ait dit qu'il serait nommé, en octobre, ministre au Maroc, après le départ de M. Combes, du ministère.

D'abord les Chambres ne rentreront pas avant la fin octobre, ensuite M. Combes n'est pas disposé d'abandonner encore le pouvoir enfin un fonctionnaire aussi prudent que M. Revoil n'a certainement pas dû tenir le langage qu'on lui prête et qui lui fermerait à tout jamais les portes de l'administration, fussent celles des affaires étrangères.

Le même journal s'élève contre l'amnistie dont pourraient bénéficier certains commerçants juifs de Tunis, condamnés récemment à des peines correctionnelles.

Les dits commerçants n'entrent pas dans la catégorie de ceux que vise l'amnistie, on n'a qu'à lire le rapport du député Constans que nous avons publié dans un précédent numéro pour s'en convaincre.

Notre demande aux ministres compétents de l'intérieur et de la justice, ayant été absolument rendue incompréhensible, dans un précédent numéro, nous croyons devoir la formuler à nouveau.

« Un maire — celui de Vichy — et « un président du tribunal de Commerce — celui de Cusset — peuvent-ils « être en même temps présidents de cercles tels que ceux de l'International et « du Casino de Vichy ? »

Il suffira, croyons-nous, de faire la demande pour qu'une mise en demeure soit faite aux intéressés d'opter pour l'une ou l'autre fonction.

NOS ÉCHOS

La *Dépêche algérienne* se fait l'écho du bruit qui court dans certains milieux de Tunis, que M. Pichon serait prochainement appelé à la légation de Bruxelles, il serait remplacé à Tunis par M. Beau, l'actuel gouverneur général de l'Indo-Chine.

Le correspondant de ce journal est allé se renseigner à la résidence générale où on lui a répondu ne pas avoir connaissance de ce bruit.

Il est bien évident que M. Delcassé ne va pas mettre dans ses confidences les petits secrétaires que trônent à la résidence sur ses projets, mais nous pouvons affirmer à notre confrère que ce bruit ne court seulement pas qu'à Tunis ; c'est le secret de polichinelle dans tous les milieux politiques de la capitale où il est colporté par les bouches les plus autorisées, très au courant de ce qui se passe au quai d'Orsay.

C'est sans regret aucun, si la nouvelle se confirme, car il faut toujours compter avec l'imprévu, que la colonie verra partir le résident sur qui elle avait fondé les plus grandes espérances.

A la suite de faits plutôt regrettables où l'honneur n'y avait pas toujours son compte, le général André ministre de la guerre, vient d'adresser à tous les chefs de corps une circulaire faisant défense aux officiers de faire partie des cercles ou de fréquenter les salles de baccara des Casinos.

On se souvient que M. le général de la Bégassière, ancien commandant de la division d'occupation de Tunisie, avait autorisé les officiers de faire partie de ce fameux *Grand Cercle* dont les membres avaient été raccolés un peu partout pour couvrir d'un pavillon honorable une certaine marchandise.

M. le général Roux a déjà dû communiquer à ses officiers la circulaire ministérielle.

Le nouveau gouverneur milit[illegible]e Bizerte est arrivé la semain[illegible]sion dans notre ville.

Il a produit la m[illegible] chez tous nos c[illegible]

A propos du petit voyage d'agrément effectué dernièrement par M. le baron d'Anthouard, en nombreuse et joyeuse compagnie, à l'île de la Galite, le correspondant de l'agence Havas à Tunis a dû télégraphier quelque nouvelle invraisemblable.

Plusieurs journaux parlent de cette excursion comme s'il s'agissait de la découverte d'une île ignorée, perdue dans la Méditerranée, n'appartenant à personne. Or l'île de la Galite a toujours fait partie du domaine tunisien... et elle était connue avant l'excursion de M. d'Anthourd.

Tout le monde connait M. Vulliez, le sympathique chef d'exploitation de la Compagnie des ports de Tunis-Sousse-Sfax, ancien lieutenant de vaisseau.

M. Vulliez doit se rendre en France, mais au lieu de prendre le *Transatlantique*, le *Mixte* ou le *Franco*, comme tout le monde, il fera le voyage sur son yacht à voiles, *Maud*, d'une jauge de 81 tonneaux, qui battra pavillon tunisien.

C'est peut-être la première fois qu'on verra entrer dans le port de Marseille un bateau battant pavillon tunisien.

Nous souhaitons à M. Vulliez une bonne traversée et un bon vent du Sud-Est.

Nous avons appris avec regret que M. Fournier, directeur de l'agence de ce nom, s'est suicidé dans sa maison de campagne de Saint-Cloud. Cet acte de désespoir est attribué au chagrin éprouvé par la mort de sa femme, décédée des suites de couches après avoir mis au monde une fillette. M. Fournier était âgé de 48 ans et dirigeait depuis 23 ans l'agence qu'il avait fondée.

Les passagers du *Général-Chanzy*, parti vendredi soir de Tunis, pour Marseille, ont eu, samedi matin, par le travers du phare Saint-Pierre, un moment de vive émotion.

Un gros vapeur de quatre mâts, à cheminée rouge, qu'on a cru être un transatlantique espagnol ou anglais, filant à une bonne allure, venait droit sur le *Chanzy*, qui obliquait toujours à droite pour éviter une rencontre.

Ce vapeur était si près du courrier français, que le capitaine dut faire résonner fortement la sirène pour le faire dévier de sa route, ce qu'il fit de façon fort majestueuse à une encablure au plus du *Chanzy*.

L'officier de quart du navire étranger avait sans doute voulu donner à son collègue du *Chanzy*, le spectacle d'une belle manœuvre, il avait réussi mais en donnant le trac à plusieurs passagers.

M. Eugène Lacroix, d'Aramon (Gard) vient de soumettre à la haute appréciation du maître Frédéric Mistral, un drame en vers du Languedoc, en 5 actes, sous le titre de *Patiras*. Voici la lettre qu'il a reçue du distingué poète de Maillane :

Maiano, 2 d'avous 1903.

Coulégo aramounen,

« Voste travai de *Patiras* me parei « forço intéressant. Couneisses pas mau « lou parla populari e vosti dialogue an « proun de vido. Doune voulountié « vous diraï : Zou !

« Lou publi qu'es lou gran jugi, « vous dira s'avès capita et pica moun- « to ié prus.

« Vous salude couralamen. »

F. MISTRAL.

Une grave affaire. — L'administration militaire vient de découvrir une affaire très grave. Il s'agit de détournements commis au dépôt des isolés de Marseille par un sergent-major, qui est incarcéré au fort Saint-Nicolas et dont le capitaine commandant du dépôt serait le complice, au moins par négligence. Celui-ci a été mis aux arrêts de rigueur au fort Saint-Jean. Les détournements s'élèvent à plus de 20.000 francs.

Les Salésiens de Tunisie. — Le directeur de l'établissement Dom Bosco à la Marsa, près de Tunis, tenu par les salésiens, interviewé sur les résolutions qu'il prendrait en présence du décret beylical qui empêchera ces religieux de faire la rentrée des classes en octobre prochain, a répondu qu'il transportait son établissement à Marsala, en Sicile, où serait créée justement, à l'intention des Français de Tunisie, une section d'études françaises primaires et secondaires, où on suivra les mêmes programmes qu'en France, la loi italienne ne s'y opposant pas.

Le directeur a ajouté qu'il avait choisi Marsala à cause de sa proximité de la Tunisie, de son climat identique, de la facilité et du bon marché des communications. Un maître assistant sera chargé chaque année d'emmener et de ramener les élèves ; le prix de la pension, en outre, sera très minime ; quant aux orphelinats, dont les salésiens ont soin, ils tomberont à la charge de l'archevêché.

Voilà qui est très bien conçu, aussi les maristes feront bien d'imiter les saléziens, et de transférer, eux aussi, leurs établissements scolaires en Sicile.

Le gouvernement du protectorat pourrait leur acheter leurs immeubles qui seraient occupés par des laïcs à la rentrée des classes.

Plusieurs commerçants se plaignent à nous de la concurrence déloyale — un bien gros mot — que leur feraient, disent-ils, des femmes d'employés d'administration qui exploitent des commerces divers.

Il va sans dire que l'employé qui jouit déjà d'un traitement peut lutter avantageusement avec celui qui n'a rien mais le moyen de l'empêcher ?

Sommes-nous, oui ou non, en République et la République n'est-elle pas le gouvernement de liberté par excellence — ailleurs qu'en Tunisie. ?

Alors, que les plaignants se fassent aussi fonctionnaires.

On apprendra avec plaisir — et M. Pichon, en particulier — que l'ancienne Maison Dorée, qui eut une si grande vogue, pendant le dernier quart de siècle, mais qui avait dû fermer ses portes devant le progrès croissant de la concurrence modern-syle préférée, va bientôt les rouvrir après avoir subi d'heureuses transformations.

Les cabinets particuliers, bien connus, vont faire place à une grande et vaste salle bien éclairée où le dernier goût présidera à l'ornementation.

C'est un algérien qui s'en est rendu acquéreur et qui veut montrer aux parisiens ce que savent faire les enfants de la nouvelle France.

Nous lui souhaitons tout le succès que mérite son entreprise.

Nous avons appris avec un bien vif chagrin la mort de notre ami Jérôme Bertagna, maire de Bône, ancien président du conseil général de Constantine.

L'œuvre de M. Bertagna pendant ces vingt-cinq dernières années est trop connue des Algériens et trop considérable pour la relater ici.

Disons cependant qu'il avait fait de la ville qu'il administrait la plus coquette de toutes les cités d'Algérie, elle émerveille les étrangers qui la visitent.

Nous prions, en cette pénible circonstance, la famille de notre ami, son frère Dominique, de croire à la vive part que nous avons prise à leur immense chagrin.

Le Mariage de M. Pelletan

Le mariage de M. Camille Pelletan, ministre de la marine, avec Mlle Josephine Denise, institutrice de la ville de Paris, a été célébré jeudi après-midi, à la mairie du deuxième arrondissement ; une foule énorme de curieux stationnait sur les trottoirs, avide d'assister à l'arrivée des fiancés et des personnages officiels. M. Combes, président du conseil, premier témoin de M. Pelletan, est arrivé rue du Louvre, à 2 h.½ ; les curieux lui ont fait une longue ovation.

Devant la grille de la mairie, un cordon de gardes municipaux, l'arme au pied ; aux rues avoisinantes, des sergents de ville qui arrêtent les véhicules des promeneurs ordinaires et ne laissent approcher que les personnages conviés à la cérémonie ; le vestibule de la mairie a été décoré de plantes vertes ; un tapis rouge suit le chemin qui va de la porte d'entrée au second étage ; les invités se tassent sur deux lignes tout au long de ce chemin et attendent l'arrivée des nouveaux époux annoncée pour 2 heures ½.

M. Pelletan fait son entrée à 8 heures moins un quart ; il est lui aussi acclamé ; il descend sous le péristyle accompagné de M. Coulon, son beau-frère et de Mme Denise, sa future belle-mère ; une seconde voiture porte Mlle Denise, son beau-frère, M. Beugnet, et M. Tissier. M. Pelletan est en habit, extrêmement correct ; les cheveux sont coupés ras et la barbe grisonnante est irréprochablement rangée sur les joues. Il offre son bras à Mme Denise et le cortège monte au second étage suivi d'une véritable cohue qui déborde les agents.

Mlle Denise donne le bras à son beau-frère, séparée de son époux par la salle ; elle gagne la salle des mariages par un petit escalier, tandis que M. Pelletan salue et serre des mains amies tout le long de la voie principale. Mlle Denise est vêtue d'une robe de soie blanche, long voile de mousseline blanche ; elle porte dans ses cheveux très noirs, à droite, un léger bouquet de fleur d'oranger ; à gauche, une fleur de lys ; elle est brune avec de grands yeux vifs, très brillants, de taille moyenne ; elle a l'air sympathique et doux ; elle a 33 ans, son mari en aura bientôt 58.

Dans la salle des mariages, la chaleur est insupportable, la foule est telle qu'un carreau est brisé dans les couloirs et l'escalier, les invités débordent.

Après les formalités d'usage, M. Gigon prononce une courte allocution. A l'issue de la cérémonie, les nouveaux mariés ont reçu dans une salle voisine les hommages des invités et de leurs amis. Le maire de la commune de Teste-de-Buch à la tête d'une délégation, a offert un bouquet à Mme Camille Pelletan ; des délégations d'ouvriers des ports et de marins sont venues serrer la main du ministre de la marine. M. et Mme Pelletan ont quitté la mairie à 3 h. 45.

Au départ, M. Pelletan a été l'objet d'une ovation sur la place du Louvre et jusqu'à la rue de Rivoli. M. Combes, parti quelques instants après, a été aussi l'objet de nombreuses marques de sympathie. M. et Mme Camille Pelletan ont offert un lunch à leurs témoins et à leurs invités dans les salons du ministère de la marine.

M. Pichon s'était faufilé parmi les nombreuses personnalités invitées ou qui avaient tenu à assister au mariage du sympathique ministre de la Marine.

Nous prions les nouveaux époux d'agréer les vœux que nous formons pour leur bonheur.

Une fausse Nouvelle

La nouvelle lancée, vendredi, par un journal tunisois, annonçant le retour de M. Pichon, à Tunis, en ce mois d'août, a causé dans toute la Régence une émotion indescriptible.

Les résidents, depuis l'occupation française, n'ayant pas l'habitude de rentrer en cette saison chaude, consacrée aux congés, cette émotion se concevait aisément.

Les uns y ont vu le prélude d'un prochain départ, pour une légation importante, ainsi que le bruit en a couru ; d'autres, la mise à pied du délégué à la résidence générale, M. le baron d'Anthouard de Wasserwas, pour refus d'apposer sa signature au bas du décret ordonnant la fermeture des écoles tenues par des membres de congrégations non autorisées en France ; quelques-uns, enfin, ont attribué ce retour inopiné au désir du résident d'être à son poste, au moment de la mise en vigueur du décret du 10 août, pour parer à toute éventualité ! ! ! n'ayant, disaient-ils, plus aucune confiance en son délégué !!!

Chimères, que tout cela !

C'était tout simplement une erreur de transmission de l'employé de l'Agence Havas qui avait cru au retour de M. Pichon à Tunis, alors que celui-ci retournait tout simplement à Vers-en-Montagne, après avoir assisté au mariage de M. Pelletan, ministre de la Marine auquel il n'était probablement pas invité, car tout le monde connait aujourd'hui l'inimitié qui existe entre les deux anciens collaborateurs de la *Justice*.

Dès le lendemain, le journal rectifiait l'erreur qui avait tant bouleversé la colonie française.

Il en faut bien peu, on le voit, dans notre protectorat transméditerranéen pour donner de l'importance à un fait, en somme, qui n'avait rien que de très naturel à savoir que le représentant de la France ne passe pas six mois sur douze hors du pays qu'il est chargé d'administrer.

Mais M. Pichon a préféré se décharger des soucis de l'étude des grands problèmes qui doivent transformer le pays, en créant des commissions dont font naturellement partie ces épaves de toutes les réactions, membres des fameux corps élus, sur lesquels il s'appuie... ce qui les fortifie dans leurs forteresses électorales.

Le gouvernement de M. Combes est au courant de la politique suivie par le représentant de la France en Tunisie *qu'il a désapprouvée en la présence d'un de nos amis*, sachons donc attendre avec confiance des jours meilleurs pour la République.

Un Comité du Transsaharien

Nos confrères de France nous annoncent la formation à Paris, d'un comité ayant pour but d'étudier et de solutionner d'une façon définitive la question du transsaharien.

Ce comité vient de lancer l'appel suivant :

Il y a plus de vingt ans que l'on parle de joindre, par une voie ferrée, nos possessions du Nord et du Centre de l'Afrique. Or, rien n'a été fait pour l'exécution de ce vaste projet.

Le Transsaharien est resté jusqu'ici dans le domaine des idées et des discussions. Ne serait-il pas temps d'en venir aux actes ?

S'il était prématuré, en 1830, de tracer le plan du futur chemin de fer, alors que le Sahara était encore *terra incognita*, que la sécurité y était fort précaire et que nous ne possédions aucune donnée précise sur les régions du Niger et du Tchad, il en va tout autrement aujourd'hui. Les frontières de notre Empire Africain sont fixées, les pillards du Désert décroissent chaque jour en nombre et en audace, enfin, nous connaissons parfaitement les différents points auxquels pourrait aboutir la voie ferrée ainsi que les inconvénients et les avantages de chacun des tracés proposés.

Au moment où l'Angleterre travaille activement à la construction de la ligne du Cap au Caire, la France serait coupable de ne point se préoccuper dela jonction effective de l'Algérie-Tunisie et du Soudan ; elle doit entreprendre ce grand travail qui aura une incalculable répercussion sur le développement et la mise en valeur de nos possessions africaines.

Quelques coloniaux viennent de se grouper pour tenter sérieusement de faire aboutir la question du Transsaharien.

Ils comptent, à la fois, sur le concours de tous, nécessaire pour faire aboutir une œuvre d'importance aussi capitale et sur l'appui de l'Etat qui ne saurait négliger une telle entreprise sans marquer un désintéressement injustifié de notre empire africain.

Un comité est en formation qui aura pour but :

1° De provoquer l'éclosion d'un mouvement d'opinion en faveur du Transsaharien au point de vue technique, financier et de la main-d'œuvre;

2° D'étudier la question du Transsaharien.

3° De substituer éventuellement l'initiave privée à celle de l'Etat, en organisant des missions d'études chargées d'aller procéder, sur place, à des enquêtes scientifiques, afin de trancher définitivement la question des tracés.

Ce but, le Comité du Transsaharien commencera à le remplir en entreprenant, dès sa constitution définitive, une campagne de propagande dans toute la France, en Algérie et en Tunisie,en faveur de la construction immédiate d'une voie de pénétration à travers l'Afrique française.

Que non seulement les coloniaux, mais encore tous ceux que préoccupent l'expansion et l'avenir de notre race se joignent à nous, et nous ne doutons point que nos efforts ne finissent par être couronnés de succès.

La Commission d'initiative

Ajoutons que le montant des cotisations au Comité du Transsaharien est fixé de la manière suivante :

Fondateur .5.000 fr. une fois versés.
Bienfaiteur 1.000 fr. par an.
Adhérent .... 50 fr. par an.

Pour tous renseignements et communications concernant le Comité du Transsaharien s'adresser provisoirement à MM. Marcel RUEDEL et DOUCET, bureaux des *Annales coloniales*, 28, rue Serpente, à Paris.

Menaces sous Condition !

ART. 60. — Seront punis comme complices d'une action qualifiée crime ou délit, ceux qui par dons, promesses, menaces, abus d'autorités ou de pouvoir, machinations ou artifices coupables auront provoqué à cette action ou donné des instructions pour la commettre.

Nous avons cherché dans le Code pénal et nous avons trouvé cet article 60 que nous publions plus haut pour ceux qui l'ignorent.

Il parait qu'un individu de nationalité étrangère accuserait formellement une administration ou plutôt son chef, de l'avoir poussé à déposer une plainte infamante sous menace de prendre vis-à-vis de lui une mesure d'une excessive gravité s'il ne voulait s'y résoudre.

Ce particulier aurait affirmé la chose devant plusieurs personnes qui pourraient en témoigner.

A la fin, sous le coup de la menace et sans en envisager les conséquences, il aurait déposé la plainte demandée.

Or, le chef en question, mis en cause, se défend absolument et énergiquement d'être intervenu en cette affaire, alors que l'autre affirme qu'on lui a même fait signer la déclaration qu'il n'obéissait à aucune contraite en commettant cette infamie, car on ne peut qualifier autrement cet acte qu'il regrettera lorsque le moment des responsabilités sera venu.

Pour notre part, nous nous refusons à admettre qu'une administration quelle qu'elle soit, chef ou subordonné, ait pu pousser un individu à commettre une canaillerie qu'il explique en rejetant la responsabilité aux menaces dont il aurait été l'objet.

Nous demandons en conséquence qu'une enquête soit faite par le chef de service mis en cause et au besoin qu'une instruction soit ouverte d'office par le parquet de Tunis.

On apprendra à ce Monsieur ce qu'il en coûte d'accuser d'un crime prévu et puni par la loi, des fonctionnaires chargés d'un service public.

Il faut que la lumière se fasse et elle se fera car nous n'aurons de cesse que cette affaire ait été tirée au clair.

CHAMBRE SYNDICALE

des

Ouvriers et Employés du Bône-Guelma

On nous communique la pétition suivante avec prière de l'insérer :

Monsieur le Ministre,

1° Nous avons l'honneur de vous informer que l'administration de la Compagnie des Chemins de fer Bône-Guelma ne s'est jamais conformée aux lois votées tant à la Chambre des députés qu'au Sénat, concernant les étrangers à embaucher dans les administrations.

D'après la loi, toute administration est tenue d'avoir un personnel composé comme il suit : 90 % de Français ou naturalisés et 10 % d'étrangers.

Or, d'après une enquête que nous avons pu faire dans les divers services de cette administration, nous avons pu constater avec grand regret que la loi était violée et que le pour cent pouvait être évalué à 30 % de Français et naturalisés et 70 % d'étrangers.

C'est donc inique de la part d'une administration garantie par l'Etat, d'opérer d'un façon semblable ; la main-d'œuvre française est abondante et réclame du travail, seulement elle n'est pas acceptée.

2° Lors de la grève des ouvriers qui éclata tant à Bône, qu'à Souk-Ahras et à Tunis, qui commença le 7 septembre pour se terminer le 25 septembre 1900, M. l'ingénieur en chef avait promis d'augmenter le personnel sans exception de o fr. 25 dans le courant de deux années et de continuer l'augmentation tous les deux ans jusqu'au prix de la journée maxima. (Or, les augmentations accordées ont été très limitées et accordées à un très petit contingent du personnel et encore aux employés les plus protégés).

Nous demandons donc que les dites augmentations soient régulièrement distribuées à tout le personnel sans distinction et que la plus grande impartialité soit respectée.

Il est inutile de vous dire que c'est l'administration du Bône-Guelma qui paie son personnel au tarif le plus réduit.

3° Nous demandons à ce que la liberté la plus absolue soit accordée à tout le personnel sans distinction, après ses heures de travail, pour assister à toutes les réunions de sociétés et de syndicats, et que les chefs soient tenus de s'abstenir d'empêcher ledit personnel d'en faire partie comme adhérent, principalement pour le Syndicat, et nous demandons que l'administration soit autorisée à afficher nos réunions dans ses cadres aux ateliers comme elle le fait pour d'autres sociétés.

4° Au sujet de la caisse des médicaments, nous demandons à ce que le personnel soit libre de se faire soigner par n'importe quel docteur et aux frais de la caisse. Il en est de même pour la pharmacie.

Cette demande est basée sur de nombreux faits qui se passent tous les jours.

5° Nous demandons à ce que le personnel ait droit à un congé de 12 jours par an, comme le personnel classé et commissionné, et sa participation aux bénéfices.

Il est en effet regrettable de voir qu'une très minime partie du personnel (ouvriers et employés) soit commissionnée et classée, tandis que tout le personnel, après une année de présence à l'administration, devrait avoir droit à en faire partie, ce qui lui assurerait son pain sur ses vieux jours. Nous demandons à ce que l'administration soit obligée de classer et commissionner tout son personnel.

Pour la participation aux bénéfices, si nous insistons pour que tout le personnel y ait droit, c'est que seul le haut personnel se partage, et cela au 1e janvir et au 1e juin des sommes variant à chaque date de 6.000 à 15.000 francs chacun et selon le grade.

Nous demandons que le tarif des appointements du chemin de fer de l'Etat appliqué à la Franco-Algérienne, soit appliqué au personnel de tous les services de la Compagnie Bône-Guelma, en tenant compte que les salaires soient réglés à chaque agent au taux de la classe correspondante et non en diminution de classe et cela afin de hâter l'augmentation.

De plus, nous demandons le rachat immédiat des voies ferrées par l'Etat afin que le personnel entier puisse profiter de quelques améliorations.

Principalement, les mécaniciens et les chauffeurs restent pendant de nombreuses années sans augmentation. Il arrive donc dans ce cas-là qu'ils ont droit à la retraite, mais étant très minime, elle ne peut suffire à leurs besoins de vieillesse. Etant parfois pris d'infirmités par suite des fatigues ils sont obligés de chercher ailleurs un emploi en dehors des administrations mais vu leur âge ils sont rebutés partout. Pour ce motif nous demandons que les retraites soient augmentées d'un 1/10 suivant l'ancienneté de service.

Dans l'attente que nos justes réclamations soient agréées, recevez, Monsieur le ministre, nos sincères remerciements.

Le Syndicat.

Les Pêcheurs de Sardines

Sur les Côtes algériennes et tunisiennes. — La pêche actuelle. — Un intéressant projet. — Chez les Pêcheurs bretons. — Une première expérience.

M. Pichon, trouvant sans doute que c'est un peu trop se ficher des Tunisiens que de passer son temps en dolce farniente, se fait tailler une énorme réclame avec les pêcheurs bretons de sardines.... pour donner le change.

Seulement les thuriféraires du héros de Pékin, candidats au Nicham, n'oublient de dire qu'une chose : c'est que le projet d'installation des pêcheurs bretons en Algérie et en Tunisie ne vient ni de M. Pichon ni de M.Jonnart, l'actuel gouverneur général de l'Algérie, mais de son prédécesseur M. Révoil.... qui en fit part à M. Pichon et celui-ci approuva fort le projet de créer des villages de pêcheurs bretons sur les côtes algériennes et tunisiennes.... ne sachant pas que l'essai avait déjà été tenté sans succès.

M. Révoil fit part de son projet à M. Pichon et il fut entendu que les deux colonies combineraient leurs efforts, feraient œuvre commune, étudieraient ensemble la question de l'émigration possible et de l'enracinement en Algérie et en Tunisie de familles prises sur les points bretons où par suite de l'augmentation incessante de la population autant que par la disparition de la sardine, les marins-pêcheurs ne trouvent plus à gagner leur pain.

Puis M. Revoil ayant résilié ses hautes fonctions, M. Jonnart s'entendit avec M. Pichon et tous deux tombèrent d'accord pour confier à M. Emile Violard, attaché au service de la colonisation en Tunisie, la mission de se rendre en Bretagne et d'y procéder à une enquête minutieuse. Cette mission, M. Violard vient de la terminer. Mais avant d'en faire connaître les résultats, voyons un peu quelle est la situation des pêcheurs en Tunisie et en Algérie.

EN TUNISIE

Dans le pays du protectorat, la pêche est libre ; aussi les Italiens en profitent-ils. On compte dans la régence plus de 12.000 de ces pêcheurs montant 2.500 bateaux, et, avec leurs familles, ces marins étrangers représentent une population de 30.000 personnes — *plus que le chiffre total de la colonie française en Tunisie !*

D'après les statistiques, les côtes tunisiennes renferment des produits de la mer pour une valeur annuelle de 5 à 6 millions, et cette production, au dire des spécialistes, pourrait être doublée. En admettant donc que l'on puisse avoir au moins la moitié de pêcheurs français, il y aurait place en Tunisie pour 6.000 marins et environ 18000 personnes, en comptant leurs familles.

C'est sur la côte septentrionale de Tunisie (Tabarka, la Galatie, Bizerte, Cap Zenib), que l'on devra créer des villages maritimes français. Cette région qui, par son littoral, n'est pas sans ressemblance avec la Bretagne, ne comprend que peu de pêcheurs installés à poste fixe. Chaque année, au moment des passages de la sardine et de l'anchois, cette région maritime est envahie par les Siliciens qui apportent dans leurs baraques tout ce qui leur est nécessaire et, à la fin de la campagne, importent leur poisson salé en Italie. Le nombre de ces barques varie de 200 à 300, montées par 1.500 à 2.000 marins, qui pêchent pour une valeur de 600.000 à un million de francs de poisson, selon les années, sans profit ni pour la France ni pour la Tunisie.

Or, il n'y a là qu'une tolérance. Chaque Etat possède comme domaine maritime une étendue d'eau voisine des côtes jusqu'à une distance de trois milles. La Tunisie n'ayant pas de marins à favoriser dans le nord, n'a pas usé de son droit ; mais elle pourrait réserver dorénavant aux nationaux français l'exploitation de cette zone maritime. Ajoutons que la proximité de Bizerte permettrait à la station navale de protéger nos nationaux surtout pendant les premiers temps.

Voilà donc trouvé le premier terrain de pêche. Plus tard, on pourra l'étendre sur les lacs et la côte orientale, quand l'immigration aura augmenté.

EN ALGERIE

En Algérie, terre française, le régime de la pêche n'est pas le même qu'en Tunisie : la pêche n'y est pas libre, et il faut être Français d'origine ou *naturalisé* pour y pratiquer le métier de pêcheur. Aussi, qu'ont fait les Italiens ? Ils ont profité de la loi du 1e mars 1888 et se sont fait naturaliser en masse, puis ils ont continué d'écumer, comme devant, les côtes algériennes.

Au moment de l'époque de la pêche à la sardine, à l'attache, à l'anchois, on voit leurs flotilles arriver sur le littoral et ils s'installent pour quelques mois dans des trous de rocs, sous des toiles de tentes, dans des masures vite édifiées au moyen de quelques branchages et de fer-blanc provenant de boîtes à pétrole. La femme, la mère, les filles, les tantes et les cousines, toute la famille en un mot, suit le patron, travaille à la salaison et à la mise en barils dont les douilles sont importées de Naples ; le sel vient de Trapani. Les points de prédilection sont : la baie d'Arzew et Mers-el-Kebir, dans la province d'Oran ; Castiglione, Courbet et le cap Djinet, dans celle d'Alger ; Bougie, Djijelli, Collo et Stora, sur le littoral constantinois. On s'installe là comme chez soi, on fait popote ensemble. Quand on a besoin de quelques pommes de terre, d'oignons ou de carottes pour faire la soupe au poisson, on va les prendre, tout simplement, dans le champ voisin. Quand la pêche est terminée, lorsque la sardine est moins abondante on lève l'ancre et tous ces « bons Français » retournent au pays d'origine... jusqu'à la saison nouvelle.

M. le gouverneur général Cambon, qui avait constaté que la pêche en Algérie était à peu près le monopole exclusif des étrangers, voulut faire un essai de colonisation maritime française, et à cet effet il créa, à peu de distance d'Alger (30 kilomètres), trois villages : Jean-Bart, Surcouf et Lapérouse. Jean-Bart était peuplé de Bretons, Surcouf de Catalans, Lapérouse de Corses. Aucun de ces vilages ne réussit ; ils sont aujourd'hui presque totalement abandonnés.

A quoi attribuer les causes de ce triple échec ? Au mauvais peuplement, au manque de pêcheurs professionnels ; au mauvais outillage ; à la difficulté des transports des produits de la pêche; *à l'absence d'usines de conserves de poissons.*

UN PROJET

Le mal étant découvert, on connaissait le remède. C'est pourquoi M. Jonnart a décidé de reprendre l'idée de M. Cambon, mais en y apportant des modifications. D'accord avec M. Pichon, M. Jonnart veut implanter, sur les côtes nord-africaines, des groupements composés d'éléments purement français, placés, çà et là, dans les endroits propices, à proximité des grands ports de guerre et de commerce ; de bons gars bretons, à la fois si énergiques et si braves, qui s'y enracineront et feront souche.

M. Emile Violard, envoyé par la Tunisie et par l'Algérie, se rendit donc en Bretagne, dont il parcourut toutes les côtes, de Nantes à Morgat, entretenant de ses projets pêcheurs, usiniers, marins, administrateurs de la marine et toutes personnes pouvant l'aider dans sa tâche. Partout, mais surtout dans le Finistère, il a trouvé l'accueil le plus empressé ; le préfet de ce département, M. Colignon, qui connaît et qui aime si profondément nos populations maritimes, voulant passer des paroles aux actes, a l'intention de demander au gouvernement l'autorisation de conduire, cet hiver, sur les côtes algériennes, une petite caravane de pêcheurs bretons qui pourraient, sur les lieux mêmes, se rendre compte des divers modes de pêche en usage là-bas, et compléter ainsi, *de visu*, les renseignements fournis par M. Violard.

CREATION D'USINES

La grosse question, celle dont dépendait surtout la réalisation du projet, était de créer des usines de conserves en Algérie et en Tunisie, car, sans usines, impossible d'utiliser les pêches. Or, une quinzaine d'usiniers bretons ont l'intention d'aller étudier la question sur place et se sont montrés décidés à établir des fabriques sur le littoral africain. Deux autres, qui avaient été contraints de fermer, il y a quelques années faute d'équipages, vont les rouvrir cette année même et leur donner une plus grande extension.

D'autre part, M. Paul de Penanros, président du syndicat des fabricants de conserves du Finistère, a l'intention de demander, dès la première réunion, aux adhérents de ce syndicat, s'ils veulent consentir à former une société anonyme qui aurait pour but d'installer, en Algérie et en Tunisie, des fabriques de conserves de poissons migrateurs. Ces usines pourraient également se livrer à la conserve des légumes frais, qui sont très abondants en Algérie-Tunisie et coûtent très bon marché.

PREMIER ESSAI

Les usiniers étant décidés à faire quelque chose, restait à savoir si les pêcheurs consentiraient eux aussi, à tenter fortune sur la côte d'Afrique. Le délégué de l'Algérie et de la Tunisie n'a pas tardé à se rendre compte que, de ce côté, il n'avait que l'embarras du choix; les marins-pêcheurs bretons, dont la misère est cette année plus grande que l'année dernière, sont, en grande partie, disposés à émigrer. Toutefois, la plupart d'entre eux y mettent une condition : ils veulent être assurés du rapatriement, si la nostalgie les prend. En un mot, ils désirent faire un essai d'installation *volante*, n'aller en Algérie-Tunisie que pendant la campagne sardinière et regagner ensuite les côtes bretonnes.

On conçoit que cette émigration volante obtienne les préférences de nos pêcheurs mais on conçoit aussi que l'Algérie et la Tunisie, qui supporteraient la charge de cette émigration, désirent, avant tout, recevoir des colons définitifs. Pour tout dire, l'émigration volante offre toutes garanties pour la *période d'essai*, mais ensuite l'Algérie et la Tunisie ne pourraient plus en supporter les frais. La meilleure solution serait que ces colonies — et c'est leur intention — puissent donner aux familles de pêcheurs de petits lopins de terre ; l'émigration volante se transformerait ainsi tout naturellement et sans doute progressivement en émigration définitive.

En résumé, les prévisions sont excellentes ; tout est en marche, l'administration est favorable, les préfets, députés, conseillers généraux, maires des régions intéressées, et la presse apportent leur concours le plus actif. Avec toutes ces chances la réussite est-elle certaine ?

INFORMATIONS

Un juré dans l'affaire Humbert, M. Bardon, a donné à un de nos confrères les détails les plus intéressants sur les causes de la condamnation. Voici les passages saillants de cet interview :

— Au début du procès, je ne vous cache pas que j'avais l'appréhension que, cédant à un excès de bonté, quelques-uns de mes collègues ne fussent pour l'acquittement on sentait en effet, que parmi le jury il y avait à peu près le même nombre de voix pour et contre la condamnation.

— Le réquisitoire modifia-t-il cet état de choses ?

— Certes, le réquisitoire produisit une grande impression, mais franchement pour nous qui avions pu voir un certain nombre de dossiers et combien ils étaient accablants pour les Humbert ; il n'était plus possible de ne pas croire à leur culpabilité ; il y en avait tellement, tellement de dossiers, que plusieurs mois auraient été necessaires pour les lires tous ; mais il y avait une vingtaine d'années que Mme Humbert se moquait du monde, cela était plus que suffisant et elle espérait peut-être continuer en imposer au jury.

— Les efforts de Me Labori produisirent-ils un revirement dans le jury ?

« La plaidorie fut très belle, du reste il en fut de même pour celles de ses confrères, tous trois firent l'impossible pour obtenir l'acquittement de leurs clients, mais je vous l'ai dit il y avait trop de preuves à l'appui.

— Le nom de Regnier, fit il quelque effet, sur le jury ?

« Aucun, et l'on eut la conviction que Mme Humbert continuait à se moquer du monde ; on s'attendait plutôt à ce qu'elle parlat de Bazaine, cela du reste n'aurait pas eu d'importance.

« — Que pensez-vous sur Fréderic Humbert ?

« Il était bien le complice de sa femme ; il n'a pu, du reste nier les comptes très détaillés qu'il tenait sur un agenda et qui étaient bien de son écriture. Ces personnes-là, voyez-vous, se sont servies de la confiance qu'inspirait le nom de Gustave Humbert et la haute situation de celui-ci ; quant au coffre-fort c'est une autre comédie de Mme Humbert. Qu'il y ait eu des millions dedans, à un moment donné, cela n'a rien d'étonnant, elle a eu assez d'argent entre les mains depuis vingt ans, mais les cent millions, eux, on ne les a jamais vus et nous aurions voulu les voir.

Une déposition qui produisit une grande impression est celle de M. Lanquest, le notaire qui versa près de quatre millions et dont l'honnêteté et la sincérité dans l'affaire Humbert étaient manifestes. Le public, lui a cru, à tort qu'il y avait dans ce procès plus de coupables qu'il en existait ; on est allé jusqu'à dire qu'il y avait plusieurs hauts magistrats compromis ; c'est une erreur. Les Humbert ont, seulement profité des circonstances. L'acquittement, s'il avait été prononce, aurait été la permission de voler en grand ; c'était l'anarchie complète et la justice est indispensable pour régir un pays.

« — L'entente a-t-elle été aisée pour les circonstances atténuantes.

« — Non, mais sans cela les travaux forcés étaient prononcés, M. Bardon dit comme conclusion : Si cette femme s'était servie de son intelligence pour des œuvres saines, elle aurait pu faire de grandes choses.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 25 août.

Le Gouverneur Général de l'Indo-Chine

Bien que dans les milieux ministériels on ne confirme ni ne démente le prochain remplacement de M. Beau au gouvernement général de l'Indo-Chine, cette nouvelle est considérée comme exacte.

C'est M. Beau lui-même qui a demandé à être relevé de ses fonctions pour entrer dans la diplomatie.

On refuse, au ministère des affaires étrangères, de donner un démenti de l'information parue ce matin dans la *Lanterne*, disant que M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, qui est sur le point de rentrer en France, ne retournera pas occuper ses fonctions ; on parle déjà pour lui succéder de MM. Roume, Charles Laurent, directeur de la comptabilité au ministère des finances ; Baudin, député de l'Ain, et Chautemps, député de la Savoie.

Une Condamnation Monstrueuse

Le conseil de guerre de Tunis vient de condamner à *dix ans* de travaux publics, le nommé Chazelin, détenu au pénitencier militaire de Teboursouk, poursuivi pour avoir gifflé un sergent.

Cette condamnation est absolument scandaleuse après le franc d'amende infligé à un commandant pour menace de mort envers un chef d'état-major général.

Les conseils de guerre jouissent de leur reste, en prononçant de telles peines qui jurent avec l'insignifiance du délit commis.

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au *Coaltar saponiné Le Beuf* pour assainir la bouche, en tuer les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède, en outre, l'avantage d'une inocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Se défier des contrefaçons
Dépôt : Pharmacie NEE

Bruits. - Bourdonnements. - Surdité

Guérison assurée par le microphone électrique invisible. Prix : 25 fr. la paire.
Envoi contre mandat-poste à M. J. PINGUET, ingénieur-électricien, breveté (Vichy-Allier).

RADES-PLAGE

Plage délicieuse. La plus rapprochée de Tunis. — Café-Restaurant. — Bains.

Prix Modérés

Un tramway correspond à tous les trains. — Tunis-Rades-Plage, alter et retour, tramway compris, 0 fr. 80.
Les dimanches, grand bal de famille sur la terrasse du Casino.

Maladies des Yeux

La consultation privée du Docteur Cuénod a lieu maintenant, dans le *nouveau cabinet de consultations particulières* de sa clinique (1, rue Zarkoun), les lundi, mercredi et vendredi, de 8 h. à 11 h. du matin.

CABANON à vendre à Saint-Germain, 3 pièces, cuisine vérandah, avec 1000 mètres de terrain complanté d'arbres fruitiers vigne.
S'adresser au bureau du Journal.

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au *Coaltar saponiné Le Beuf*, son admission dans les hôpitaux de la Ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des péllicules, etc.
Le flacon 2 fr. ; les 6 flacons 10 fr., dans toutes les pharmacies.
Se défier des contrefaçons
Dépôt : Pharmacie NEE.

La " Petite Tunisie " est en vente :

A *Marseille*, dans tous les kiosques et librairies, ainsi qu'aux bibliothèques de la gare Saint-Charles.
A Paris, chez M. Gauthier, 10 boulevard des Capucines et à la gare de Lyon et dans tous les kiosques des boulevards des Capucines, Montmartre et des Italiens.
A *Vichy*, chez M. Giroux-Berne, Bouille et Ajust, dépositaires de journaux, ainsi qu'à la bibliothèque de la gare.
A Lyon, Aix-les-Bains, Toulon, Nice, Monte-Carlo, Monaco et *Cannes*, aux bibliothèques de ces gares.
A *Brides-les-Bains*, chez M. Ducloz, libraire, parc de l'établissement.
A *Genève*, à l'Agence générale de journaux, 7, boulevard du Théâtre.
A *Uriage*, chez M. Xavier Dravet, libraire.
Au *Mont-Dore*, chez M. Acharme, librairie Moderne, en face de l'établissement.
A *Luchon*, chez M. Dourtan, libraire, allée des Bains, 24.
A *La Bourboule* chez, Mme Paul Cytère, libraire.

OMEGA
Montre de précision
Or, Argent, Acier, Nickel
Paris 1889
Hors concours, Membre du Jury
Genève 1896
Médaille d'Or
Bruxelles 1897
Grand Prix
Grand Assortiment de bijouterie joaillerie, bijoux arabes. Décorations et insignes français et étrangers. Choix complet d'Orfévrerie " Boulenger ".
D. LADISLAS, horloger-bijoutier
TUNIS. — 14, Avenue de France. — TUNIS

AGENCE ROMY
4, rue d'Alger — TUNIS
TRANSIT & COMMISSION
Embarquement et Débarquement
TRANSPORTS & DÉMÉNAGEMENTS
Avances sur marchandises

Monts-de-Piété Tunisiens
Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881
BUREAUX : 12, Rue de Hollande

MANUFACTURE D'AVIRONS
Louis Durbec
Joseph DURBEC
Successeur
Rue des Martégales, 37 (quartier St-Jean)
MARSEILLE
Manches pour gaffes. — Foines. — Harpons et Pelles. — Pelles pour boulangers. — Barres de toutes dimensions. — Barres de cabestans Amspects. — Mâts de Pavillons. — Spatules. — Ecouvillons. — Escopes à main. — Escopes à manche.

A LOUER
présentement, ensemble ou séparément, les locaux précédemment occupés par la Compagnie Algérienne.
S'adresser à M. Grego, propriétaire, rue Hanon, 2.

Marseille. — Imprimerie spéciale de la *Petite Tunisie*, 1,3,5, Rue Chevalier-Roze

Journal composé sur machines linotypes de la maison W. Berhens. Paris.

MAISON PAONESSA, ARTIFICIER
22, Avenue de la Marine. — TUNIS
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
Entreprise générale de fêtes publiques et privées
Vente et location d'illuminations et de décorations
Drapeaux et tentures de toutes nationalités
Ballons, Lanternes Vénitiennes, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.
Prix défiant toute concurrence

ENTREPOT GENERAL
de Matériaux de Construction
G. Guerriera et Saucaz
Porland, du Villard et du Sappay de Grenoble.
Bureaux et Entrepôts : 24, rue de Portugal.

MAISON DESPÉROUX
FONDÉE EN 1888
El-Afrane (banlieue de Tunis), *carrière du Djebel-Carrouba*
FOURS A FEU CONTINU
Chaux hydraulique, Chaux en pierre
PLATRE
« Pierre à bâtir et pierre de taille »
Briqueterie de premier ordre
Briques plates et creuses. Pavés et dalles
Pour les commandes s'adresser : 12, Avenue de Carthage, et à son usine, à El-Afrane, banlieue de Tunis.

TERRAIN
Appartenant à M. DJILANI MARCHAND
Situé à Saint-Germain-les-Bains entre la Gare et le terrain de M. PIAUJARD
A Vendre
avec facilité de paiement. Situation spleudide pour villégiature
Pour tous renseignements, s'adresser à M. Amédée Querci, 6, rue de Suède. — TUNIS.

GRAND CAFÉ BELLEVUE
M. C. FERRANDIER, de Marseille, propriétaire
Avenue de la Marine, 57, — TUNIS
Établissement de Premier Ordre éclairé à l'Electricité
Consommations de premier Choix ; Liqueurs de Marque
Salon réservé pour Réunions
BILLARD

PARFUMS RÉGENCE
Spécialité d'eau de fleurs d'oranger
Muraour et Longuesserre, Parfumeurs-Distillateurs
A. NABEUL (Tunisie)
Demandez dans tous les grands magasins LE BOUQUET DES BEYS
Pour la toilette et le mouchoir

Exigez de vos Fournisseurs en faisant vos achats les

TIMBRES GRATUITS DE COMMERCE

vous Donnant droit à de MAGNIFIQUES PRIMES

ENTRÉE LIBRE

16, Rue d'Espagne

ANCIENNEMENT 5, RUE D'ITALIE, TUNIS

Société Tunisienne d'Approvisionnement

22, Rue d'Italie. -- TUNIS

Prix Fixes marqués en Chiffres connus.

Expédition franco d'emballage et de port, à partir de 50 fr. sur tout le réseau du Bône-Guelma. Conditions spéciales pour MM. les Officiers, Fonctionnaires et Employés d'Administrations.

Nota. — Le 2 de chaque mois, la Société désigne une des journées du mois précédent, pour laquelle les achats faits dans son magasin sont remboursés EN ESPECES contre remise des bulletins de caisse correspondants.

Maison Modèle

Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis

Succursale à Bizerte

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE

POUR HOMMES ET ENFANTS

Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES

Coupeurs des Premières Maisons de Paris

Chemiserie - Bonneterie

DEPOT DES USINES **TORRILHON** et Cie DÉPOT DES USINES

de CLERMONT-FERRAND

Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz arrosage.
Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indécomposables.
Le Touriste pour bicyclette (breveté s. g. d. g. increvable, remplaçant avantageusement le pneumatique.

S'adresser **MAISON MODÈLE**, 72, avenue de la Marine. — TUNIS

COMPAGNIE FRANCO-TUNISIENNE DE NAVIGATION

Siège social, 7, rue de la République, Marseille

Agence de Tunis

Services réguliers entre le Languedoc, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et Malte

Transport des passagers et des marchandises

Le vapeur français *Ville-de-Nemours*, cap. Tulli, partira de Marseille tous les samedis pour Tunis direct, et repartira pour Marseille direct tous les mardis à midi.

Prix des passagers : 1re classe, 50 fr. ; 3me 25 fr. ; pont, 11 fr.

Un emplacement spécial est réservé pour le transport des bestiaux.

Pour fret, passages et renseignements, s'adresser à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es-Salikia, Tunis.

EAUX MINÉRALES NATURELLES FROIDES

D'AIN-GARCI

Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique

SOURCE RÉGENCE — Très peu gazeuse | *SOURCE PASTEUR* — Gazeuse

Dépôts à Tunis :

Chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales

Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Aïn-Garci, 25, avenue de Paris, Tunis, en spécifiant si c'est la source *Régence* ou la source *Pasteur* que l'on désire.

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire

GRAND RESTAURANT de 1er ORDRE

Service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles

Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits

Médaille Or et Argent

AGENCE DANA

9, Rue Es-Sadikia, 9. — TUNIS

Camionnage

aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels et vice-versa

par colis ordinaire 0,50
par petits colis 0,25

Expéditions par grande et petite Vitesse

Embarquements-Débarquements
Opérations de Douane

Compagnie de Navigation Mixte

Cie TOUACHE. — Paquebots-poste Français. — Agence de Tunis

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie, La Tripolitaine et le Maroc.
Transport de passagers, de dépêches et de marchandises

ARRIVEE DE BIZERTE tous les mardis, à 5 h. du matin.
— A MARSEILLE, tous les mercredis à 5 h. 15 du matin.
— DE PALERME, tous les jeudis à 7 h. du matin.
— DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 15 m.
— DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Medhia, Monastir, Sousse) tous les samedis à 9 h. 30, soir.
— A MARSEILLE, tous les samedis, à 5 h. du matin.

DEPART DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis à 2 h. soir.
— DE TUNIS POUR PALERME, tous les mardis, à midi.
— DE PALERME POUR TUNIS, tous les mercredis, à midi.
— DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA COTE TUNISIENNE et TRIPOLI, tous les mercredis, à 1 h. soir.
— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les jeudis à midi.
— DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Medhia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 7 h. du soir.
— DE MARSEILLE POUR BIZERTE, TUNIS et PALERME, tous les samedis, à 8 h. du soir.

La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.

Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger. *L'Agent principal*, J.-B. PÉDELUPÉ.

Grand Bar de l'Univers

Avenue de la Marine

Licari, propriétaire ;
Stéphanini, gérant.

Etablissement complètement remis à neuf.

CONSOMMATIONS de 1er CHOIX
LIQUEURS DE MARQUE

Institut Dentaire

Pierre LESCOT

Chirurgien-Dentiste

Place de la Résidence,
Entrée : 1, Rue de Rome

Demandez dans les Établissements

l'Absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

VIN, EAU-DE-VIE

DU

DOMAINE DE POTINVILLE

F. BERNET

23, rue d'Italie, 23. — TUNIS

Liqueurs de Marque.
Livraison à Domicile

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE

ANGLAISE ET VIENNOISE

TUNIS. — 42, Rue d'Italie et Boulevard de Paris, 8. — TUNIS

MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie

Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois, pain de seigle. Pain pour sandwichs, noir et blanc. Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café

Pâtisserie de Premier Ordre

Vins fins et liqueurs de premier choix, petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals. Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la **Grande Glutinerie SAINT-LOUIS** de Marseille.

ON PORTE A DOMICILE

Succursale à SOUSSE. (Angle des rues du Marché et Villedon). Succursale à SOUSSE

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, Rue de Russie, 22. — TUNIS

Immeubles de rentes. -- Construction industrielle et rurale. -- Arrosage. -- Distribution d'eau, etc., etc.
Plans, Projets, affaires à forfait

Broderies et Dessins

11, rue Chaker, 11

LE MONDE

Cie Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie

SIÈGE SOCIAL :

Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris

(Sous le Contrôle de l'Etat)

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie. — Nues-propriétés, etc.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

Les polices de la Compagnie **LE MONDE** sont acceptées par le **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.** — S'adresser pour tous renseignements, à **M. G. ATTIA**, agent général et inspecteur de la Compagnie à Tunis, Passage de Paris, 5, (par l'Avenue de Paris.

Agences Régionales : **M. Lalou HAGGOUN**, à Bizerte ; **CHEZ** et **DANIÉLOS** à Sousse ; **César BONAVITA** à Sfax ; **Léon HANOUN** à Souk-el-Arba ; **F. SROUSI** à Nabeul ; **Is. SAADA** à Gabès.

F. Cangialosi

Entrepreneur de Travaux d'Asphalte

RUE DE GRÈCE (TUNIS)

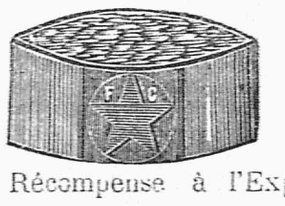

TRAVAUX

pour **Terrasses, Trottoirs, Chaussées, Écuries et remises**

Système Breveté s. g. d. g.

Récompense à l'Exposition Universelle de Paris 1900

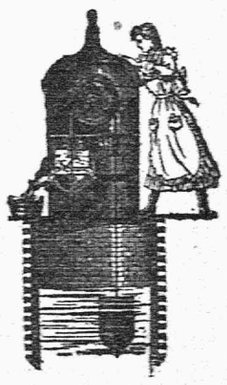

SUPPRESSION DES POMPES

et des Puits ouverts

Les Docteurs conseillent pour avoir toujours de l'eau saine, de les remplacer par le

Dessus de Puits de sécurité

qui sert à tirer l'eau à **toutes profondeurs** et empêche tous les accidents. *Ne craint nullement la gelée pour la pose ni pour le fonctionnement.* Système breveté, hors concours dans diverses Expositions, se plaçant **sans frais** et sans réparations sur tous les puits, communal, mitoyen, ordinaire, ancien et nouveau et à n'importe quel diamètre.

Prix : **150** fr. ; paiement après satisfaction.

Envoi franco du catalogue. S'adresser à MM. **L. JONET et Cie.** à Raismes (Nord).

Fournisseurs de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres grandes Compagnies, ainsi que d'un grand nombre de Communes.

NOMBREUSES RÉFÉRENCES

fonctionnant à 100 mètres de profondeur

Une fillette de dix ans tire l'eau sans fatigue à toutes les profondeurs

VILLE DE PARIS, EXPOSITION 1900
Membre du Jury, Hors Concours

On demande DES REPRÉSENTANTS

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 1500 millions de fr. entièrement versés

Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS

Escomptes, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.

DÉPOTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES

A vue, 2 0/0 — jusqu'à 18 mois 2 0/0 — de 18 mois à 2 ans 2 1/2 0/0 — au delà ans 3 0/0

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriété, etc., etc.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le risque du vol et d'incendie.

Location de compartiments à partir de **CINQ** *Francs par mois*

CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE D'ALGÉRIE

Société anonyme. Capital : 30 millions

Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia

Agences à Sousse et Bizerte

Opérations de Banque. — Escompte. — Recouvrements. — Ordres de Bourse. — Avances sur Titres et sur Marchandises. — Gardes de Titres. — Paiement des Coupons. — Paiements Télégraphiques. — Chèques et Lettres de crédits sur tous pays. — Location de Coffres forts. — Change de monnaies étrangères. — Dépôts de fonds à échéance fixe, 1 an, 3 0/0 — 2 à 3 ans, 3 1/2 0/0 — 4 ans, 4 0/0.

Dépôts à Vue : 2 0/0.

Outillage Agricole et Industriel

BENEDITE ET DIDI

28, rue Es-Sadikia (près la gare Française)

CHARRUES DE TOUS MODÈLES & DE TOUTES DIMENSIONS

DECHAUMEUSES, HERSES, ROULEAUX

et tout le nécessaire pour la campagne des labours

ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET DE TUNIS

Tous nos articles sont nouveaux et adoptés aux exigences culturales de la Tunisie

Demandez le Catalogue Automne 1902

Domaine de Potinville

P. POTIN, propriétaire

CHAUX HYDRAULIQUE

et Ciments

VENTE AU DÉTAIL : Avenue de Carthage

Ancienne Maison ***AYMARD et THOMAS***

Société des Ateliers de Constructions Métalliques

J. BERTRAND et Cie

TUNIS. — Avenue de Carthage. — TUNIS

Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples
Installation d'usine
Norias, Pompes de tous systèmes, Moulins à blé pour mouture indigène
Captage, Élévation et distribution d'eau
Appareils de sondage
Installations électriques : éclairage et transport de force
Fers, Fontes et Métaux

Fournitures pour Usines et Exploitations Agricoles

Fonderie de fer et de bronze
Pièces de rechange de machines livrées en vingt-quatre heures

---

A LA VILLE DE SFAX

11 bis, rue d'Allemagne. — TUNIS

Huile d'Olive pure extra supérieure

LIMBERI NICULI

de la Maison CARMELO AVVOCATO et Fils de SFAX

Marque A A et C.

Huile d'olive ex. se....	fr. 1 40	d° fine.....	1 00
d° supere.....	1 20	d° demi-fine...	1 00
		d° ordinaire...	0 90

Qualité garantie extra-pure exempte de tous mélanges

Assortiments 4 qualités d'huiles à différents prix toujours en magasin

Expédition de colis-postaux pour la France et l'Etranger

GRANDE BOULANGERIE-CONFISERIE-PATISSERIE

A LA LUNE

MAISON FRANÇAISE

PAINS VIENNOIS, CROISSANTS, BRIOCHES

Spécialité de pièces montées, croquettes-nougats. — Gâteaux sur commande pour mariages, baptêmes, etc. Confiserie fine

TUNIS — 20, Rue d'Italie, 20 — TUNIS

BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs

SIEGE SOCIAL A TUNIS

— Opérations de la Société —

Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Payement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et au terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédits sur tous pays.

SOUSCRIPTIONS. — EMISSIONS.

Aux Armes de Saint-Etienne

23, Rue Al-Djazira — TUNIS

Veuve G. BOURY

Armes de chasse et de tir — Articles de chasse — Bicyclettes des premières fabriques françaises

APPAREILS DE PESAGE DE TOUS SYSTÈMES

Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances

DÉPOT DE POUDRES DE MINES ET DE CHASSE

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME. CAPITAL 25.000.000 DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS

Succursale de Tunis, Avenue de France

Escompte et recouvrement du papier de commerce sur la France, l'Etranger, l'Algérie et la Tunisie.
Emission de Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays.
Ordres de Bourse. — Encaissement de tous coupons.
Dépôts à Vue et à échéance fixe.
Bons de caisse au porteur ou à ordre de 1 à 5 ans rapportant de 3 à 4 0/0.
Munis de coupons semestriels (net des impôts actuels.)
Avances sur Titres et sur Marchandises. — Ouvertures de Crédits hypothécaires. — Location de Coffres-forts et de compartiments au mois, au trimestre, au semestre ou à l'année.

" L'AERMOTOR "

En Acier Galvanisé, à Réglage Automatique

Agent Général : **P. LECLERC**
11, Rue Es-Sadikia. — TUNIS

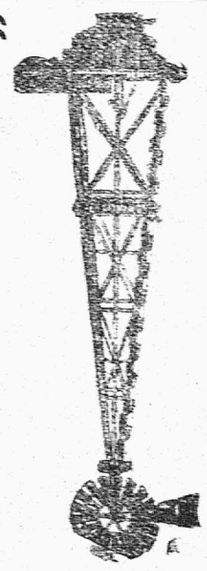

Société Française

DES CHAUX ET CIMENTS

Du Bou-Kournine (Hammam-Lif

A. Bellino et Cie

VENTE AU DÉTAIL

TUNIS — 14, rue de Grèce — TUNIS

Bois de Chauffage

Charbon de Bois, Houille et Briquettes

A. MILITTE

Magasins : Rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon. — TUNIS

AU PETIT GAMBRINUS

BIZERTE

Grande Bière Maxéville

M. CLÉMENT, Propriétaire

angle rues Russie et Gilbraltar

Glaces et Sorbets

Le gérant : E. LACROIX.

PELLET & AZERM

3, Place de la Résidence, 3

TUNIS

QUINCAILLERIE. Article de Ménage, Chauffage et d'Eclairage. Outillage d'Agriculture, fers, métaux.